



2026-070

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 8 juin à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 01/06/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,
Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Sophie
PREYNAT, Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE,
Nicolas REYMOND, Stéphane MAURIN, Violaine MIRMAND.
Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON
Rachel MORELL qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX
Alexis LHOSTE qui a donné procuration à Nicolas REYMOND

Secrétaire de séance : Maribel VALETTE

OBJET : Attribution exceptionnelle à l'USB (extension vestiaire)

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Union Sportive Blavoziennne », qui compte environ 150 adhérents, contribue activement à l'animation de la vie locale et au dynamisme associatif de la commune.

Il informe le Conseil municipal que l'association a engagé, à compter du mois d'octobre 2025, un projet d'extension de ses vestiaires, rendu nécessaire pour répondre aux exigences liées à l'organisation de rencontres sportives au niveau régional. Le projet comprend également la création d'un sas d'entrée et d'un espace d'accueil. La surface créée est d'environ 86 m² pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 83 700 €.

Les travaux, dont la durée est estimée entre six et neuf mois, sont en cours de réalisation.

Cette opération bénéficie de plusieurs sources de financement :

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 56 % ;
- l'Union Sportive Blavoziennne, à hauteur de 35 % ;
- la commune de Blavozy, à hauteur de 9 %, objet de la présente délibération.

Afin d'accompagner ce projet structurant pour la vie associative locale, Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention communale **d'un montant total de 7 800 €, versée de manière échelonnée.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association « L'union Sportive Blavoziennne » une subvention totale de 7 800 € dans le cadre de son projet d'extension des vestiaires ;

- **DIT** que cette subvention sera versée en deux fractions :
- 3 900 € au titre de l'exercice 2026,
 - 3 900 € au titre de l'exercice 2027, sous réserve de l'inscription des crédits au budget correspondant ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets communaux des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux versements dans les conditions précitées.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

- Pour : 18
- Abstention : 1
- Contre : 0

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Maribel VALETTE

